

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix- Travail – Patrie

MINISTERE DE L'HABITAT ET DU  
DEVELOPPEMENTURBAIN

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

SOUS - DIRECTION DU BUDGET DU MATERIEL  
ET DE LA MAINTENANCE

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF HOUSING AND  
URBAN DEVELOPMENT

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

SUB-DEPARTMENT OF BUDGET EQUIPMENT  
AND MAINTENANCE

PUBLIC CONTRACTS SERVICE

DECISION N° 00380/4 /D/MINHDU DU 15 OCT 2024 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ PASSE DE GRE A GRE SUIVANT AUTORISATION N°04533-24/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/CE6 DU 20 SEPTEMBRE 2024 POUR LES TRAVAUX D'ACHEVEMENT DE L'IMMEUBLE CN SUR LE SITE DES LOGEMENTS SOCIAUX D'OLEMBE/YAOUNDE.

FINANCEMENT : BIP MINHDU – EXERCICES 2024 ET SUIVANTS.

LE MINISTRE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN,

- Vu la constitution ;
- Vu la loi N°2023/019 du 19 décembre 2023 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024 ;
- Vu L'ordonnance 2024/001 du 20 juin 2024 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi N°2023/019 du 19 décembre 2023 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024 ;
- Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
- Vu le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du ministère des marchés publics ;
- Vu la circulaire n° 0000026/C/MINFI du 29/12/2023 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publics pour l'Exercice 2024 ;
- Vu La circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du code des marchés publics ;
- Vu L'autorisation de gré à N°04533-24/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/CE6 du 20 septembre 2024 pour les travaux d'achèvement de l'immeuble CN sur le site des logements sociaux d'Olembé/Yaoundé ;
- Vu Le Procès-Verbal de la séance N°87 du 08 Octobre 2024 de la CIPM/MINHDU ;
- Vu La lettre N°000215/L/PR/MINMAP/CCCM-BEC/S du 15 octobre 2024 de la Commission Centrale de Contrôle des Marchés des Bâtiments et Equipements Collectifs.

**DECIDE :**

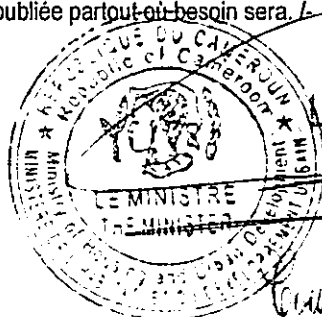
Article 1<sup>er</sup> – Le soumissionnaire ci-après cité est retenu comme adjudicataire de la lettre commande relative au Dossier de Consultation suscité :

DCE	Ville	Soumissionnaire	Montants TTC (en F CFA)	Délais d'exécution
Dossier de consultation suivant autorisation de gré à gré N°04533-24/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/CE6 du 20 septembre 2024 pour les travaux d'achèvement des travaux de l'immeuble CN sur le site des logements sociaux d'Olembé/Yaoundé.	Yaoundé	ETS SOULEYMANE GRAND LUX BP: 999 Yaoundé Tél. : 677 61 17 97	TF = 256 704 138 TC = 347 294 483 T = 603 998 621	TF = Deux (02) mois TF = Huit (08) mois T = Dix (10) mois

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Ampliations :

- ARMP
- MINMAP
- CIPM/MINHDU



Yaoundé le 15 OCT 2024

LE MINISTRE

*Ketcha Celestine*